



## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES VENDREDI 10 JUILLET 2020

Département de l'AUDE  
Arrondissement de  
CARCASSONNE

Date de convocation:  
08-06-2020

Nombre Conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants: 14

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Maison du Parc, en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. GARCIA - A. BOYER - R. CERCIAT – O. COSTA – J-Ch. GUISTI - S. JOURDA – S. MOLINIER – S. MOURLAN - R. POLLAK - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procuration:

N. JESUPRET donne pouvoir à A. VAUJANY

A. ROMERO donne pouvoir à A. BOYER

Absent excusé : B. SOULIE

### **Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

M. Henri RUFFEL, maire a ouvert la séance.

M. Arnaud BOYER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M./Mmes Odile COSTA, Aline VAUJANY et JOURDA Sandra, Nicolas GARCIA.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, selon le procès-verbal archivé en mairie.

#### Proclamation de l'élection des délégués :

M. RUFFEL Henri né le 19/09/1950 à Carcassonne (Aude) a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme VAUJANY Aline née le 02/04/1950 à Rustiques (Aude) a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme JESUPRET Nathalie née le 26/12/1974 à Fresnes (Val de Marne) a été proclamée élue au premier tour.

### Proclamation de l'élection des suppléants :

M. ROMERO Antoine né le 30/07/1956 à Sabadell (Espagne) a été proclamé élu au premier tour.

Mme COSTA Odile née le 31/01/1957 à Limoges (Haute-Vienne) a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. GARCIA Nicolas né le 23/05/1980 à Carcassonne (Aude) a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Approbation du précédent procès-verbal de séance**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 03/07/2020.

Approuvé à l'unanimité.

### **Décisions du Maire par délégations**

M. le Maire rend compte conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par délibération n°2020-25 du 25 mai 2020 du Conseil Municipal :

- ❖ Location local commercial 2 Place Galy à Mme Elise PITON, psychologue, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **Délibérations du Conseil Municipal**

#### **DELCM n°2020-41**

#### **Recensement de la population 2021- désignation agent coordonnateur**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de désigner comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement **Madame Stéphanie MOURLAN**, rédacteur territorial ;

- dit que le coordonnateur bénéficiera du paiement d'heures supplémentaires(IHTS) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

**DELCM n°2020-42****Subventions 2020 aux associations**

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale Vivre ensemble après délibération décident d'octroyer :

- après le départ de la salle de Mmes S. MOURLAN et A. VAUJANY et à l'unanimité:

<b>Ass Sports et Loisirs</b>	<b>600€</b>
------------------------------	-------------

- avec une voix contre et quatre abstentions:

<b>Racing-Club Badens/Rustiques (foot)</b>	<b>500€</b>
--	-------------

- avec trois abstentions:

<b>A.C.C.A. (chasse)</b>	<b>300€</b>
--------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme S. MOLINIER et à l'unanimité:

<b>La belote rusticoise</b>	<b>300€</b>
-----------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme A. VAUJANY et à l'unanimité:

<b>A.P.P.C.R. (patrimoine)</b>	<b>250€</b>
--------------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme R. POLLAK et à l'unanimité:

<b>La boule rusticoise</b>	<b>250€</b>
----------------------------	-------------

- à l'unanimité:

<b>O.C.C.E (coopérative scolaire) 4€x40élèves</b>	<b>160€</b>
<b>La prévention routière</b>	<b>50€</b>
<b>Music'al Sol</b>	<b>300€</b>

**DELCM n°2020-43****Subvention SCPA – fourrière 2020**

Sur proposition du Maire,

Vu la convention signée avec la Société Carcassonnaise de Protection Animale pour le recueil et la garde des animaux errants,

Vu la facturation de la SCPA basée sur les chiffres de la population DGF 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- de verser une subvention de 488.70€ au titre de la participation 2020 (soit 543 habitants x 0.90€)

## Points divers

- Compte-rendu de l'installation du conseil communautaire de Carcassonne Agglo  
M. le Maire informe l'assemblée du résultat de l'élection du président M. BANQUER Régis et des 14 Vice-Présidents du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 9 juillet dernier, après entente avec M. le Maire de Carcassonne, Gérard LARRAT. Un 15eme vice-président est en attente. Et M. le Maire ajoute qu'il fait partie du bureau communautaire.

- Compte-rendu des diverses associations communales  
Plusieurs associations communales se sont réunies. M. le Maire signale que des comptes rendus ont été résumés dans le bulletin municipal. Ils ont été adressés à chacun des membres. Ils seront aussi envoyés aux conseillers municipaux. M. le Maire précise que s'agissant de documents de travail, ils ne sont pas communicables au public.

Principaux points abordés :

- Commission Vivre ensemble

location du foyer municipal suspendue, selon directive de l'Etat ; fermeture de la bibliothèque depuis le 8 juillet ; les bénévoles, le lundi 6 juillet, ont décidé l'ouverture du café uniquement le matin et une semaine de fermeture du 17 au 21 août; examen du dossier des subventions.

- Commission Travaux urbanisme sécurité

sécurité routière, clôture chemin de Fontaine, travaux du foyer municipal

- Commission Développement durable

label zérophyto ; tri sélectif et dépôt sauvage ; service des déchets verts et encombrants ; débroussaillage avec les brebis; procédure d'office d'élagage; horloge de l'éclairage public ; utilisation de l'eau de la Fontaine ; les transports; fermeture de l'accès du bas de l'ancienne déchèterie ; composteur collectif déjà en place au jardin médiéval et à mettre en place parking du pont d'agar et jardin du vigneron ; opération nettoisons la Nature ;...

- Commission Communication innovation

rénovation du site internet pour le moderniser et le rendre compatible tablette et smartphone ; page Facebook ; rénovation du bulletin communal sans achat de logiciel spécifique ; village internet ; projet école numérique prévue fin 2ème semestre ; examen des demandes post-it : signalétique du village.

- Travaux en prévision

- La rénovation des vitraux de l'église devrait démarrer sous la direction de MM. CADOGAN-COWPER, bénévoles australiens et propriétaires dans le village, en collaboration avec Vincent GATTEGNO, verrier d'art, étalée sur 3 ou 4 ans. La commune fournira le matériel.
- Dans l'été pose des caches poubelles et isolation phonique de l'école.
- Choix de la pompe à chaleur à déterminer pour le logement 3 place Galy
- Obligation légale de débroussaillage : des travaux ont été réalisés par les propriétaires.
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde à prévoir début septembre
- La commission urbanisme devra se réunir pour la révision du Plan local d'Urbanisme
- Terrains en zone AU entre l'Olivette et les Pins : soit un PUP (projet urbain partenarial) devra être signé avec le propriétaire ou l'aménageur, soit un permis d'aménager devra être déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.